

REMERCIEMENTS

Par lettre de mission présentée le 16 octobre 2003, Monsieur Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et Madame Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Egalité Professionnelle, m'ont fait l'honneur de me demander de piloter le groupe de travail chargé d'émettre des propositions pour améliorer la place des femmes et renforcer leur rôle dans l'activité sportive.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport et dont l'enthousiasme et l'intérêt m'ont permis de mener à bien la mission qui m'était confiée.

Les travaux ont été particulièrement intenses et productifs : plus de 60 auditions ont été réalisées et 6 enquêtes ont pu être menées.

Les deux vice-présidentes, Madame Courtade, Présidente du Racing Club Volley-Ball féminin de Cannes ainsi que Madame Clavel, docteur en psychologie, m'ont épaulée tout au long de ces six mois de travail avec l'énergie, la chaleur et la force de conviction qui les caractérisent toutes les deux.

Les personnes auditionnées ont bien voulu se prêter très librement au jeu des questions-réponses et ont su apporter l'avis du terrain avec franchise et sans aucune agressivité. Leur apport a été essentiel pour actualiser les connaissances, cerner au mieux les difficultés rencontrées dans les quartiers, vérifier les informations.

Les municipalités qui ont été contactées nous ont toujours réservé le meilleur accueil, démontrant ainsi tout l'intérêt du sujet et les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Les partenaires qui ont bien voulu s'engager dans les analyses se sont également révélés des soutiens précieux: ils ont permis d'éclairer de manière scientifique des sujets encore mal connus, comme celui de la pratique sportive dans les quartiers sensibles. Les services de la

jeunesse et des sports et les fédérations qui ont bien voulu se lancer dans l'aventure, nous ont apporté toute la force de leur expertise et de leur savoir-faire.

Ainsi, une vingtaine de cadres d'Etat ont été mobilisés pendant plus d'un mois pour les enquêtes territoire.

Je tiens particulièrement à remercier Monsieur Boujon, Directeur de l'UNSS, qui a participé activement à tous nos travaux et qui a bien voulu mettre l'ensemble de ses statistiques à notre disposition pour produire une enquête particulièrement riche et éclairante.

La mission statistique du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative s'est également mobilisée pour analyser les centaines de données chiffrées à notre disposition.

Madame Bénédicte Villar, inspectrice de la Jeunesse et des Sports avait été nommée pour nous assister et je la félicite pour la qualité de son travail, de ses réflexions et pour le rôle très actif qu'elle a su jouer.

Mesdames Clavel et Courtade s'associent à moi pour vous remercier de ces six mois de travail aussi intenses que passionnants qui, je n'en doute pas, permettront à la réflexion d'aboutir à des décisions politiques déterminantes pour la cause des femmes mais aussi pour celle de la vie sportive dans son ensemble.

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Il m'est apparu souhaitable, avant de présenter ce rapport, de formuler quelques observations préalables.

- Le sport est une composante essentielle de l'éducation pour les garçons comme pour les filles. Il permet à la fois l'épanouissement physique et intellectuel, l'apprentissage de la vie en société par l'acceptation des règles et le respect des autres et de soi-même.

- L'histoire du sport est fortement marquée par la tradition militaire et les pratiques masculines. L'apparition relativement récente des femmes dans le sport n'a pas encore réussi à modifier profondément l'organisation, les structures, l'encadrement qui n'ont pas été au départ conçus pour elles ni avec elles. L'insuffisante médiatisation des sportives, l'absence de dirigeantes au plus haut niveau, la part minoritaire des femmes dans la pratique sportive sont autant d'indicateurs des progrès qui restent à accomplir.

- Le développement de nouveaux freins culturels d'ordre communautaire dans les quartiers urbains sensibles doit, d'autre part, faire s'interroger les responsables associatifs comme politiques. Le monde du sport ne peut sans réagir assister à la lente exclusion des filles dans certains quartiers.

- La pratique sportive des femmes et leur investissement dans la vie associative représentent des ressources indispensables. Les compétences des femmes, le rôle important qu'elles assument en matière d'éducation, leur approche pragmatique et concrète des problèmes sont autant d'atouts pour les associations qui peinent souvent à renouveler leur encadrement.

Au terme des travaux menés par le groupe de travail, il me paraît nécessaire d'affirmer encore davantage mes convictions.

L'essentiel est de changer le regard sur la femme dans le sport. Mais le travail est immense car au poids des mentalités s'ajoute parfois individualisme ou communautarisme exacerbés. L'exemplarité des femmes ayant réussi par et dans le sport est un levier très efficace pour faire progresser ce regard. Il faut les mettre en valeur, les médiatiser et leur donner la parole.

Concernant l'accès aux postes de dirigeants, la contrainte réglementaire et financière d'une présence des femmes à tous les niveaux de responsabilités, électives ou professionnelles, est une phase indispensable.

Si le monde associatif souhaite garder toute sa place dans la vie civile française au cours des prochaines années, il a intérêt à considérer l'investissement des femmes en terme de ressource et non plus de concurrence.

Concernant la pratique sportive en Quartiers Urbains Sensibles, la mixité est essentielle. Le sport ne doit en aucun cas contribuer à l'isolement de certains, mais au contraire au brassage social et à l'ouverture sur les autres. Les clubs sportifs doivent être plus nombreux, plus présents dans les quartiers car la pratique sportive apporte épanouissement, socialisation et émancipation. Le sport à l'école, en primaire et en secondaire, doit se développer en étroite collaboration avec les clubs sportifs et les collectivités locales pour privilégier qualité, efficacité et cohérence.

Les orientations, les objectifs et le cadre d'action doivent être annoncés très clairement au plan national et s'inscrire dans la durée. Il faut soutenir et encourager les actions locales, mutualiser et partager leurs expériences.

Enfin une communication forte sur les attentes spécifiques des femmes en matière de sport portant sur les aspects de sécurité, de convivialité et de pratique familiale est indispensable pour sensibiliser et surtout convaincre tous les décideurs locaux d'engager un travail en cohérence.

Brigitte Deydier

RAPPORT FEMMES ET SPORTS

SOMMAIRE

I	OBJECTIFS ET DEMARCHE	p7
----------	------------------------------	----

II	L'ACCES DES FEMMES AUX FONCTIONS DIRIGEANTES	p10
-----------	---	-----

OBJECTIF : VALORISER L'ENGAGEMENT DES FEMMES

- | | |
|---------------|--|
| Proposition 1 | PROMOUVOIR UN TROPHEE FEMMES ET SPORT |
| Proposition 2 | VALORISER LA MIXITE DANS LE CADRE D' UNE JOURNEE DEDIEE AU SPORT |

OBJECTIF : FEMINISER LES FEDERATIONS DANS LES 4 ANS

- | | |
|---------------|---|
| Proposition 3 | PROMOUVOIR LA PRISE DE RESPONSABILITES DANS LES CLUBS |
| Proposition 4 | METTRE EN PLACE ET SUIVRE UN TABLEAU DE BORD PAR FEDERATION |
| Proposition 5 | DIFFUSER UN RAPPORT ANNUEL SUR LA FEMINISATION DU SPORT |

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LA PRISE DE RESPONSABILITES

- Proposition 6 CREER UN RESEAU OFFICIEL DE FEMMES DIRIGEANTES
- Proposition 7 METTRE EN PLACE UN PLAN DE FORMATION
- Proposition 8 PARRAINER LES NOUVELLES DIRIGEANTES
- Proposition 9 DEVELOPPER UNE MISSION « FEMMES » DANS LES CENTRES DE RESSOURCES

III	LA PRATIQUE DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES DANS LES QUARTIERS URBAINS SENSIBLES	p17
------------	---	-----

OBJECTIF : PROPOSER UN ENCADREMENT MIXTE DE QUALITE

- Proposition 1 DEVELOPPER LA MIXITE DANS L'ENCADREMENT SPORTIF
- Proposition 2 AMELIORER LA FORMATION DES EDUCATEURS LOCAUX
- Proposition 3 SOUTENIR LA PRATIQUE DU SPORT EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF : RE-EQUILIBRER LES ACTIONS VERS LES FEMMES

- Proposition 4 ORIENTER LES FINANCEMENTS VERS LES FEMMES
- Proposition 5 SOUTENIR DES OPERATIONS DE PROMOTION VERS LES FEMMES
- Proposition 6 DIVERSIFIER L'OFFRE

OBJECTIF : MIEUX ADAPTER L'OFFRE AUX ATTENTES

- Proposition 7 MIEUX CONNAITRE LES ATTENTES
- Proposition 8 MOBILISER SUR LES ATTENTES DES FEMMES

OBJECTIF : PARTAGER LES EXPERIENCES

- Proposition 9 EXPERIMENTER POUR MIEUX AGIR
- Proposition 10 CREER UN CENTRE DE RESSOURCES

RAPPORT « FEMMES ET SPORTS »

Ce rapport a été remis à Monsieur Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et à Madame Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Égalité Professionnelle le 21 avril 2004.

INTRODUCTION

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et celui de la Parité et de l'Égalité Professionnelle ont engagé une politique volontariste afin de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en France.

Dans ce cadre, il a été notamment décidé de mettre en place un programme d'actions spécifiques destiné à améliorer la place des femmes et à renforcer leur rôle dans l'activité sportive.

A cette fin, un groupe de travail « Femmes et Sports » a été installé au Ministère des Sports, le 16 octobre 2003. Présidé par Madame Brigitte Deydier, vice-présidente de la Fédération Française de Judo, il avait pour objectif de remettre un rapport présentant des propositions destinées à favoriser la prise de décisions adaptées.

En son sein, deux groupes de travail ont été constitués, l'un relatif à l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes du mouvement sportif (groupe 1) et l'autre traitant de la pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles (groupe 2).

I - OBJECTIFS ET DEMARCHE

1 - OBJECTIFS

Le premier groupe de travail (« accès des femmes aux fonctions dirigeantes du mouvement sportif ») a été présidé par Madame Courtade, Présidente du Racing Club Volley Ball féminin de Cannes. En s'appuyant sur les travaux déjà menés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Comité National Olympique et Sportif sur la place et le rôle des femmes dans les instances dirigeantes du sport, il a entrepris une

démarche d'approfondissement des investigations. Sur cette base, il a été chargé d'analyser les ressources que les femmes représentent et de proposer des mesures concrètes pour favoriser leur accès aux fonctions dirigeantes.

Le deuxième groupe de travail (« pratiques sportives des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles ») a été présidé par Madame Clavel, docteur en psychologie, ingénieur de recherche à l'Université de Lyon 2, chargée de mission sur la question de l'éducation par le sport. Il a été chargé de mieux cerner les difficultés rencontrées sur le terrain et d'appréhender les effets du communautarisme. En s'appuyant sur les initiatives existantes, des pistes d'action ont été dégagées.

Plusieurs questions ayant un rapport avec la pratique sportive féminine (l'accès aux médias, le sport de haut niveau...), mais ne faisant pas partie directement de l'objet de l'étude, ont été délibérément écartées du champ de la réflexion. Ainsi, l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement ainsi que la problématique de la formation n'ont-ils pas été abordés directement, mais utilisés dans le cadre de l'analyse générale. Ces domaines mériteraient cependant des investigations complémentaires.

Les deux groupes, constitués au total d'une quarantaine de membres (représentants associatifs, élus locaux, athlètes de haut niveau, représentants de l'administration...), ont fait preuve d'une forte mobilisation en manifestant un grand intérêt pour les thèmes retenus.

2 - METHODOLOGIE

La méthodologie choisie a différé selon l'objectif poursuivi.

Prolongeant une réflexion déjà largement abordée par des analyses antérieures, le premier groupe n'a pas eu besoin de recourir à des études nouvelles, mais a collecté des informations complémentaires et réalisé des auditions destinées à actualiser l'expression des situations vécues.

Le deuxième groupe a engagé une analyse dans un domaine complexe et mal connu où les connaissances à la disposition des partenaires relèvent d'analyses locales, souvent déformées par des représentations personnelles liées au vécu des auteurs. De nouvelles sources d'études ont paru nécessaires :

- Une analyse statistique a permis, en s'appuyant sur des données fournies par le Ministère de la Jeunesse, de la Recherche et de l'Education Nationale et par l'UNSS, de déterminer le pourcentage respectif de filles et de garçons pratiquant le sport en ZEP et hors ZEP, ainsi que les évolutions au cours de ces dernières années,

- une dizaine de fédérations ont fourni les statistiques sexuées de leurs clubs dans une quinzaine de villes françaises permettant de déterminer ainsi l'évolution des effectifs des filles au cours des trois dernières années,

- des diagnostics territoriaux ont été engagés grâce à l'aide de quatre services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Ils ont porté sur la question de la mise en relation de l'offre à la demande sportive sur un territoire ciblé (disposant de quartiers sensibles), en s'attachant plus particulièrement à l'état des équipements sportifs disponibles et à leur adaptation aux pratiques féminines.

Pour mener à bien leurs travaux, les deux groupes ont choisi :

- de prendre en compte les travaux déjà réalisés (dans le cadre de l'étude INSERM, des Assises Nationales du Sport, du rapport « Sport Adolescence et Famille », de la féminisation dans la fonction publique, ou des travaux conduits par le secteur fédéral),

- d'aborder les problématiques de manière ouverte, en tenant compte des données sociales, économiques et familiales,

- d'organiser des entretiens avec des responsables concernés, mais aussi de recueillir des données statistiques objectives,

- de présenter des axes de travail à la fois concrets, adaptables à la diversité des situations locales ou fédérales, et immédiatement opérationnels.

Des auditions ont eu lieu de novembre 2003 à mars 2004. Elles ont permis d'entendre des représentants associatifs, des élus locaux, des jeunes filles, des anciennes athlètes... Elles ont donné lieu à deux synthèses présentées en annexe pour chacun des groupes de travail.

Il est intéressant de noter que, de manière générale, les personnes auditionnées, malgré la diversité de leurs origines et de leurs positions, ont révélé une remarquable homogénéité dans leurs propos. Elles ont également fait preuve d'une grande sérénité en évitant l'autocensure et les prises de position trop agressives.

Les conclusions des auditions concernent parfois autant les hommes que les femmes. C'est pourquoi l'ensemble des réflexions a été retenu, considérant que les propositions tendaient à améliorer de manière générale le fonctionnement de la vie associative française.

II L'ACCES DES FEMMES AUX FONCTIONS DIRIGEANTES

UNE SITUATION ALARMANTE

Selon l'enquête réalisée par Caroline Chimot, CNOSF-STAPS sur les femmes dans les organisations sportives en 2003, les femmes accèdent rarement aux responsabilités politiques : 5% des présidents de comités régionaux, départementaux et de fédérations, 13,7 % des membres de bureau, 3,5 % des présidents de fédérations, 3 % des directeurs techniques nationaux. Seules quatre fédérations sportives sont présidées par des femmes. Six femmes seulement en France président un CDOS, tandis qu'aucune un CROS. Dans le secteur professionnel de la jeunesse et des sports, la situation est similaire : aucune femme directrice régionale, 13% de directrices départementales, 10% de directrices de CREPS. Quel que soit le secteur, la division sexuée se traduit par une plus forte proportion de femmes aux postes d'adjointes. Les auditions confirment la sur-représentation des hommes aux présidences de commissions, surtout celles considérées les plus importantes. Les actions sociales sont créditées aux femmes, comme les commissions féminines, ce que les personnes auditionnées critiquent, en indiquant que la mixité doit prévaloir.

Quant au secteur technique, des pans entiers relèvent encore du domaine masculin, comme l'animation (11% de conseillères techniques et sportives) ou l'entraînement (9 % d'entraîneurs nationaux, 15% de femmes parmi les détenteurs de Brevets d'Etat du deuxième degré).

Le CNOSF devrait montrer la voie en matière de féminisation. Alors que le nombre d'athlètes féminins à Athènes atteindra les 48% contre 20% à Moscou en 1980, le CIO a décidé, en mars 2004, de fixer à 20% le nombre de femmes dans ses instances dirigeantes.

Plusieurs raisons ont été avancées lors des auditions pour expliquer ce retard : les obligations familiales, la difficulté de concilier la vie personnelle et professionnelle, mais aussi le machisme ambiant, les différences de motivation et de comportement entre hommes et femmes.

Pourtant la place réservée aux femmes est pour le monde associatif français, une question de survie. L'allongement de la vie professionnelle et la difficulté pour les jeunes de s'engager dans la vie associative vont réduire à court terme l'encadrement actuel. Malgré toutes les intentions exprimées depuis de nombreuses années dans le monde sportif, les déclarations restent, pour beaucoup, incantatoires et les changements sont infimes.

CONSTAT 1 : UN ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LE SPORT ENCORE PEU CONSIDERE

En 2000, 48 % des sportifs sont des sportives. En France chaque semaine, près de 18 millions de femmes marchent, nagent, font du vélo ou de la gymnastique. Mais les responsables sportifs ont tendance à sous-estimer le phénomène, car leur pratique est moins visible que celle des hommes. Elle est plus autonome, c'est à dire moins liée à l'adhésion à une structure sportive et, d'autre part, les femmes optent pour des disciplines qui, notamment après 50 ans, relèvent d'avantage de l'entretien de la forme physique que de la pratique intensive d'un sport.

La majorité des femmes dirigeantes se sont d'abord engagées sur le terrain en tant que pratiquantes et soutien de base à leur club. L'enquête Matisse-CNRS confirme sur ce point les auditions effectuées : la trajectoire des femmes est plus longue que celle des hommes, elles s'investissent plus longtemps en tant que bénévoles, usagers ou salariés avant de prendre des responsabilités associatives ou professionnelles. Les auditions ont révélé des femmes de tempérament, dotées de pugnacité et capables de défendre farouchement les valeurs d'intérêt général. Elles ont également démontré que les femmes ayant su prendre des responsabilités dans le sport avaient développé de grandes compétences non seulement dans leur domaine technique, mais aussi dans les domaines de la gestion d'équipe, de la communication, de la gestion financière et de la maîtrise des langues étrangères. Il est indéniable qu'elles apportent un nouveau regard et de nouvelles méthodes de management, un discours différent, authentique et direct, une écoute attentive des autres, une approche personnelle dans la gestion des conflits.

Il existe donc un grand décalage entre l'importance de la pratique sportive réelle des femmes, leur engagement associatif, les compétences développées et la perception de cet investissement dans le mouvement sportif.

OBJECTIF : VALORISER L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LE SPORT

⇒ PROPOSITION 1 : PROMOUVOIR UN TROPHÉE FEMMES ET SPORTS

Ce trophée initié et doté par la Fondation du Sport ou par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et celui de la Parité et de l'Égalité Professionnelle récompenserait une dirigeante pour ses performances, une initiative, une action pour la responsabilisation des femmes au niveau local ou national. Il serait démultiplié lors de toutes

les occasions de remises de prix, palmarès, réalisées par les collectivités locales, les fédérations, les administrations et les médias.

Les critères de choix et la communication associée devraient, pour être efficaces, porter sur l'engagement quotidien des dirigeantes et leur capacité à diriger, des éducatrices ou des sportives. Ces expériences serviraient d'exemples pour engager les jeunes filles et les femmes dans la vie associative. Les actions entreprises par des responsables associatifs pourraient être également récompensées à cette occasion, ainsi que les initiatives réussies au plan local qui ont permis d'améliorer la prise de responsabilités des femmes. Il serait important de recenser les bonnes pratiques et de mettre en valeur les conditions de réussite communes à ces projets.

⇒ **PROPOSITION 2: VALORISER LA MIXITE DANS LE CADRE D'UNE JOURNEE DEDIEE AU SPORT**

Dès septembre 2004, en profitant des résultats féminins aux Jeux Olympiques, l'opération Temps de Sport mettrait en avant les différentes fonctions de la femme dans le sport en tant que pratiquante, mais aussi en tant que dirigeante, bénévole, technicienne, arbitre etc. L'objectif est de médiatiser les différentes approches du sport, en dehors de la compétition qui bénéficie de retombées médiatiques directes, et en souligner les aspects santé, famille, convivialité, facettes auxquelles les femmes sont très attachées.

CONSTAT 2 : UN IMMOBILISME COUPABLE DU MOUVEMENT SPORTIF

Le décret du 7 janvier 2004 a introduit dans le statut des fédérations un principe de proportionnalité entre le nombre de sièges dont les femmes doivent disposer et le nombre de licenciées éligibles. L'article 12 indique que ces dispositions sont applicables au plus tard lors du renouvellement de la ou des instances dirigeantes qui suit les Jeux Olympiques de 2008. Ce délai est laissé aux fédérations pour se mettre réellement en conformité avec la nouvelle règle.

Le groupe de travail considère qu'en aucune façon ce délai ne doit les inciter à retarder la nécessaire féminisation de leurs instances dirigeantes. C'est donc un effort soutenu qui doit être réalisé dans ce délai de quatre ans et l'inaction doit être sanctionnée dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre les fédérations et le ministère.

OBJECTIF : FEMINISER TOUTES LES FEDERATIONS DANS LES QUATRE ANS

⇒ **PROPOSITION 3 : PROMOUVOIR LA PRISE DE RESPONSABILITE DANS LES CLUBS**

A la fin 2004, toutes les instances du sport français vont être renouvelées. C'est une occasion propice à valoriser le travail des dirigeantes, encourager les prises de positions et les volontés d'engagement. Il est important que le CNOSF, le ministère et les fédérations communiquent auprès du public féminin pour les inciter à prendre des responsabilités.

Un document co-signé Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et CNOSF, adressé aux présidents de clubs pourrait sensibiliser les clubs à promouvoir l'engagement et la prise de responsabilités des femmes.

Une charte pour la féminisation des clubs pourrait être élaborée en partenariat avec les comités départementaux du Comité Olympique, les fédérations et les clubs.

Le décret du 9 avril 2002 indique, dans son article 2 relatif à l'agrément des groupements sportifs, que les statuts doivent prévoir que la composition du Conseil d'Administration reflète la composition de l'assemblée générale. Cette disposition réglementaire doit être utilisée comme levier pour permettre aux femmes licenciées d'accéder aux organes dirigeants. Ce décret peut être appliqué strictement lors de la création du club (déclaration auprès des préfetures), de son affiliation auprès des fédérations, de son agrément par l'Etat (Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports).

⇒ **PROPOSITION 4 : METTRE EN PLACE ET SUIVRE UN TABLEAU DE BORD PAR FEDERATION**

A l'occasion des conventions d'objectifs, chaque fédération pourrait présenter des indicateurs précis de féminisation, leur évolution et l'objectif assigné. Ces critères porteraient à la fois sur les élues et sur l'encadrement professionnel. Ils détailleraient par exemple, le nombre de présidentes, de membres de Comité Directeur au plan national, au plan régional, mais aussi le nombre de Cadres Techniques, d'entraîneurs nationaux, d'arbitres, les budgets des équipes féminines/masculines, le nombre de compétitions féminines/masculines, le nombre d'athlètes de haut niveau. Ce tableau enrichi de chiffres de pratique par tranches d'âge et

zones d'habitations (zones urbaines et rurales, ZEP,) donnerait aux fédérations un état précis indispensable à la prise de conscience, à la réflexion et à l'action.

Des incidences financières assortiraient le suivi et l'évolution de ce tableau.

⇒ **PROPOSITION 5 : DIFFUSER UN RAPPORT ANNUEL SUR LA FEMINISATION DU SPORT**

Ce rapport élaboré et diffusé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative serait remis au Ministre de la Parité et de l'Egalité Professionnelle, à date régulière, par exemple chaque 8 mars. L'objectif serait d'accélérer la prise de conscience et de sensibiliser les différents acteurs du sport sur le déséquilibre existant et sur la nécessaire vigilance. Ce rapport s'appuierait sur les différents tableaux des fédérations et des chiffres complémentaires :

- les femmes élues dans les commissions en charge du sport dans les Conseils Régionaux et Conseils Généraux, les municipalités,
- les femmes ayant des postes d'encadrement dans les CREPS, les directions départementales ou régionales de la Jeunesse et des Sports,
- les chiffres de pratique dans les Quartiers Urbains Sensibles (en lien avec la réflexion du groupe 2).

Les résultats de ce rapport devraient faire l'objet d'une communication auprès des médias et de tous les acteurs du monde sportif.

CONSTAT 3 UN MANQUE DE CONFIANCE INITIAL

Il est apparu clairement dans les auditions que le frein principal à la prise de responsabilités électorales était le manque de confiance, la crainte de ne pas savoir faire, surtout dans les domaines juridiques, fiscaux, des assurances, de la gestion des salariés, domaines de plus en plus prégnants dans le travail des élus. Les contraintes de gestion du temps constituent également un obstacle.

Certains travaux révèlent qu'à résultats scolaires égaux, les garçons ont tendance à se sur-évaluer là où les filles se sous-évaluent (étude sur l'abandon sportif CRBC.UMR.CNRS 2003).

Il est à noter qu'il y a peu ou pas de transmission de savoir et de savoir-faire à l'occasion d'une élection. Une fois élues, les femmes comme les hommes ont besoin d'être soutenus au cours de la première année. Il est plus difficile pour une femme isolée dans un groupe d'hommes de prendre la parole. Elle sera immédiatement jugée sans l'indulgence et la crédibilité auxquelles ont droit naturellement ses collègues masculins. Son expression orale aura donc intérêt à être claire et solidement argumentée afin de convaincre ses interlocuteurs, et c'est tout logiquement dans ce domaine précis que les femmes expriment le plus de besoin.

Plusieurs associations, notamment les CDOS, ont déjà développé des formations. Si le fait de prévoir des formations exclusives aux femmes ou au contraire de privilégier la mixité fait encore débat, il est certain que les horaires proposés sont souvent inadaptés car proposés en soirée.

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LA PRISE DE RESPONSABILITES

⇒ **PROPOSITION 6 : CREER UN RESEAU OFFICIEL DE FEMMES DIRIGEANTES**

La mise en œuvre d'un réseau officiel de femmes dirigeantes est de nature à soutenir les responsables en place, leur permettre d'échanger et de se sentir moins isolées. Ce réseau peut concerner à la fois les élues et les professionnelles.

Le mode d'animation reste à définir mais l'objectif serait de partager les expériences, de présenter les principaux chiffres de la pratique féminine et de l'engagement des femmes dans la vie associative et professionnelle, et de constituer un point d'appui pour des échanges et des débats. L'animation pourrait s'appuyer sur des rencontres nationales et/ou régionales, des bourses d'expérience et un site internet.

⇒ **PROPOSITION 7 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE FORMATION**

Chaque fédération est invitée, dès 2005, à recenser les candidates potentielles et les nouvelles élues et à prévoir pour elles un plan de formation spécifique et pragmatique : prise de parole, conduite de réunion, gestion des conflits. Ce plan de formation serait soutenu et suivi par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, dans le cadre des conventions d'objectifs. Par ailleurs, les nouvelles possibilités de reconnaissances

professionnelles à travers la Validation des Acquis de l'Expérience devraient faire l'objet d'une information précise. Cette nouvelle procédure représente, en effet, une chance pour des femmes qui se sont investies pendant des années dans leur association sans aucune qualification.

Pour les femmes ayant accédé à des postes élevés, le « coaching » et le bilan de compétences sont à promouvoir.

⇒ **PROPOSITION 8: PARRAINER LES NOUVELLES DIRIGEANTES**

Il est demandé aux responsables associatifs de mettre en place un système d'accompagnement ou de tutorat qui permettrait aux nouvelles élues d'être conseillées au cours de la première année et d'envisager, avec leur accompagnateur, un parcours de découverte.

De la même façon, ce parrainage pourrait être envisagé pour les emplois de direction et d'encadrement (fédérations, administration centrale, services déconcentrés, établissements publics...)

⇒ **PROPOSITION 9: DEVELOPPER UNE MISSION « FEMMES » DANS LES CENTRES DE RESSOURCES (CRIB)**

Les CRIB, Centres de Ressources pour l'Information des Bénévoles, devraient être un point d'appui pour conseiller les femmes qui prennent des responsabilités. Leur objectif serait d'être à l'écoute, de rester disponible pour informer voire conseiller sur des domaines techniques comme la comptabilité, la fiscalité, les déclarations de salaires, les contrats de travail, les assurances etc. Ils pourraient informer aussi sur les aides au bénévolat, les possibilités de congés de représentation et les aides à la garde d'enfant.

III LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES DANS LES QUARTIERS URBAINS SENSIBLES

L'analyse a porté sur la pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles. Pour définir ces derniers, il a été convenu de retenir les ZEP, zones d'éducation prioritaires comme secteurs d'observation privilégiés, ainsi que les territoires d'intervention de la politique de la ville (comme les zones urbaines sensibles, territoires définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville). La définition la plus large de la pratique sportive a été envisagée, en intégrant les pratiques sportives fédérales, mais aussi les pratiques libres et inorganisées. Ainsi des disciplines comme la danse ou le modern'jazz pratiquées par les filles ont été prises en considération.

Il faut noter qu'il n'existe pas d'étude statistique nationale sur la pratique du sport dans les Quartiers Urbains Sensibles. On dispose cependant de chiffres résultants d'une étude INSERM Equipe Santé de l'adolescent (Jeunes, sport, conduites à risque, 1998). Par ailleurs, toutes les auditions ont mis en avant l'exclusion quasi-totale des filles de la sphère publique et surtout de celle du sport.

Les freins à la pratique sportive ont été clairement explicités dans les auditions et les enquêtes existantes : des freins d'ordre religieux et financier qui s'ajoutent aux freins traditionnels à la pratique féminine et à l'inadaptation de l'offre sportive.

CONSTAT 1 : LE DEVELOPPEMENT DES PHENOMENES COMMUNAUTARISTES

La diversité des communautés, des histoires de chaque famille, des traditions et des coutumes ne permettent pas d'énoncer des généralités. Il convient cependant de constater que le modèle séparatiste de beaucoup de communautés d'origine méditerranéenne ne favorise pas le brassage social et l'intégration des femmes.

L'analyse INSERM indique que l'écart de pratique sportive entre filles et garçons est plus important parmi les jeunes d'origine étrangère. Dans les ZEP, la différence est plus sensible parmi les 15-19 ans, probablement expliquée par leur origine étrangère (51% des filles pratiquent le sport hors ZEP et 32% en ZEP). Dans certaines communautés, l'éducation des filles et des garçons se fait de manière séparée. Ce phénomène s'est accentué il y a une dizaine d'années. Touchés rudement par le chômage et la précarité, ils ne trouvent pas dans

l'école un modèle de réussite sociale à l'inverse de leurs sœurs qui y voient leur seule possibilité de reconnaissance. La cité devient alors un lieu de refuge et de domination territoriale. Les rues sont parfois soumises au contrôle des bandes qui excluent les filles. La sociabilité masculine se reconstitue, encourageant les démonstrations de force. Dans certains quartiers, les filles sont devenues réellement invisibles, elles évitent de sortir pour leur propre sécurité.

Les installations sportives de proximité sont utilisées quasi exclusivement par les garçons. Les nouvelles pratiques de rue (roller, skate, basket de rue) sont essentiellement masculines et ne vont pas toujours dans le sens de l'ouverture et du brassage social. Les auditions confirment la difficulté d'accéder pour les filles aux installations sportives et leur éviction de la sphère publique.

En dehors de l'école, les jeunes des quartiers n'ont guère d'occasions de se confronter et d'échanger, à tel point que certains animateurs sportifs sont obligés de développer des activités spécifiques pour apprendre aux jeunes à s'approcher. Le sport pourrait alors jouer pleinement son rôle social.

Mais le désengagement sportif des filles à l'adolescence empêche ce rôle intégrateur de jouer. En plus des problèmes liés à l'adolescence que connaissent toutes les filles de cet âge ainsi que les exigences scolaires, il semble qu'une pression familiale et culturelle spécifique joue un rôle dans cet abandon. Plusieurs conseillères d'orientation et responsables municipaux dénoncent un phénomène récent : l'abus de dispenses médicales délivrées aux filles à propos des cours d'EPS. Les cours de natation seraient plus particulièrement concernés. Les désordres vestimentaires sont également évoqués (superposition de vêtements qui cachent le corps même en plein été). Il a été signalé des tournois de basket-ball et de hand-ball où les filles jouaient voilées. Le clivage filles-garçons dans les cours d'EPS est évoqué, les filles supportant mal de se retrouver avec des garçons.

En ce qui concerne les femmes plus âgées, les personnes auditionnées ont été confrontées à des comportements nouveaux, comme le refus de l'encadrement masculin par certains groupes de femmes et la demande de créneaux horaires séparés dans les piscines. A ce sujet, dans une grande ville de l'agglomération parisienne, la municipalité a reçu au cours de l'année dernière une trentaine d'appels passés le plus souvent par les maris pour leurs propres femmes.

La pression sociale explique aussi la gêne de beaucoup de femmes à pratiquer dans leur propre quartier sous le regard de leurs proches.

Enfin, plusieurs responsables municipaux évoquent le développement récent de clubs sportifs revendiquant leur appartenance ethnique. Les événements sportifs sont alors

l'occasion de manifestations culturelles tout à fait nouvelles. Ce phénomène est diversement apprécié par les élus locaux qui y voient là l'expression d'un repli identitaire (avec exclusion des femmes) plus qu'une marque de la diversité culturelle du paysage social français.

OBJECTIF : PROPOSER UN ENCADREMENT MIXTE DE QUALITE

⇒ **PROPOSITION 1 : DEVELOPPER LA MIXITE DANS L'ENCADREMENT SPORTIF**

C'est une vraie attente en matière de sécurité et d'écoute pour les familles et les jeunes filles. Vis à vis des adolescentes, les éducatrices aborderont plus facilement les problèmes liés au corps et à la santé.

Le principe de mixité ne doit pas être remis en cause et son importance doit être inlassablement réaffirmée, à la fois en ce qui concerne l'encadrement et les conditions de pratique (pas de créneaux horaires séparés hommes-femmes de manière systématique).

Le mouvement sportif doit faire des propositions rapides et concrètes pour satisfaire cette demande. La possibilité de former les jeunes filles des quartiers serait une solution très intéressante pour faciliter le contact avec ces jeunes. Les jeunes filles motivées du club doivent être encouragées à passer le brevet fédéral ou à s'engager dans les formations continues d'éducatrice.

Les municipalités doivent s'attacher à une mixité dans le recrutement de leurs animateurs municipaux.

Une information sur les métiers du sport doit être faite auprès des jeunes filles et des femmes des quartiers.

⇒ **PROPOSITION 2 : AMELIORER LA FORMATION DES EDUCATEURS LOCAUX**

Il est nécessaire d'assurer des contenus de qualité dans les formations initiales d'éducateurs sportifs sur les dispositifs d'insertion, sur l'inter-culturalité et sur les pédagogies adaptées à ces publics. Il faut développer les formations continues sur ces thèmes.

Des formations continues avec les animateurs de la jeunesse permettraient une meilleure connaissance mutuelle et une complémentarité de leurs actions respectives.

La politique de recrutement des « grands frères » est unanimement dénoncée par les personnes auditionnées. Il s'agirait là d'une politique de facilité qui conduit à choisir des

personnes dont les motivations ne vont pas toujours dans le sens de la mixité et de l'ouverture. Certains éducateurs ont ainsi fait obstacle à la pratique sportive des filles.

⇒ **PROPOSITION 3 : SOUTENIR LA PRATIQUE DU SPORT EN MILIEU SCOLAIRE**

La pratique du sport à l'école primaire est un élément essentiel de l'éducation des enfants. La collaboration entre les professeurs des écoles et les éducateurs municipaux ou de clubs est une nécessité.

Le milieu scolaire est un élément favorisant pour la pratique du sport des adolescentes. Il est plus facile pour les filles de pratiquer le sport dans un cadre sécurisé, avec des éducateurs connus et repérés par les familles, en qui la confiance peut être placée. Dans ce type d'environnement, les jeunes sont éduqués dans la mixité et le respect de l'autre.

L'étude de la pratique sportive des jeunes filles à l'UNSS dans et hors ZEP de 1999 à 2002 ne révèle aucune baisse de pratique dans les quartiers urbains sensibles. Bien plus, elle ne montre pas de sous-représentation forte au détriment des ZEP comme on aurait pu le penser a priori (toutes les études disponibles montrent une moindre participation aux clubs sportifs des jeunes de condition défavorisée, en particulier des jeunes filles).

Le climat est plus détendu que dans les clubs traditionnels : les jeunes participent à des rencontres plus qu'à des compétitions. De plus, la pratique se déroule en journée, ce qui facilite la venue des filles.

Les interventions dans le cadre scolaire menées par les associations sportives sont également très bénéfiques, car l'inscription dans la durée est essentielle pour travailler avec les jeunes des quartiers. L'action menée dans les écoles permet de renforcer le rôle de référent des animateurs du club, de mieux connaître les enfants que l'on retrouve après dans la cité, d'instaurer une relation de confiance avec les parents.

La démarche de pratiquer un sport en dehors de l'école et de s'inscrire dans un club constitue un élément d'émancipation pour les jeunes filles.

La mise en place d'une journée du sport et de l'école avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le CNOSF, permettrait le rapprochement entre les associations sportives scolaires, les clubs sportifs et les municipalités. La sensibilisation à la place du sport féminin serait réalisée à partir de démonstrations, d'initiations mais aussi de conférences, débats, etc.

Les fédérations sont également invitées à développer des partenariats au niveau national avec l'UNSS.

Par ailleurs, les établissements scolaires sont un lieu privilégié de diffusion de l'information. La ville et les clubs sportifs locaux pourraient, dans un lieu très repérable au sein de l'établissement, développer des informations de proximité (compétitions sportives, rencontres à venir...).

CONSTAT 2 : UN ACCES AU SPORT PLUS DIFFICILE DANS LES QUARTIERS URBAINS SENSIBLES

L'enquête Pratique Sportive des Jeunes menée en 2001 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports a démontré que c'est dans les milieux sociaux les moins favorisés que les jeunes font le moins de sport avec deux facteurs qui influencent majoritairement cette pratique et encore plus fortement la pratique des femmes: le niveau de diplôme et le niveau de revenu de la famille.

Les femmes des quartiers sensibles ont plus de difficulté à se projeter dans l'avenir et donc à se mobiliser. Les représentations que les filles se font de tel ou tel sport sont parfois différentes de la réalité (violence, rusticité de la pratique...). Par ailleurs, elles possèdent une relation plus affective et personnelle avec les animateurs qui implique confiance, équité et constance.

L'enquête réalisée auprès de huit fédérations à propos de l'évolution de la pratique féminine (12-18 ans) dans treize villes choisies pour l'importance de leurs quartiers urbains sensibles, au cours des années 2000-2003, montre que l'évolution de la pratique sportive ne correspond pas au développement de la pratique féminine licenciée enregistrée au plan national. Il existe donc des territoires où la pratique du sport est moins développée.

La plupart des villes poursuivent une politique sportive généraliste fondée sur la recherche du sport pour tous. Si cet objectif a le mérite de l'ouverture auprès de tous les publics, elle ne prend pas suffisamment en compte la réalité de la pression sociale dans les Quartiers Urbains Sensibles.

Beaucoup d'actions sont menées vers les quartiers difficiles mais aucune attention n'étant apportée à la mixité, les garçons s'attribuent l'intégralité des dispositifs. Certains publics ont besoin du soutien volontariste et affiché des pouvoirs publics.

Plus qu'une insuffisance de crédits, c'est surtout la complexité et l'absence d'objectifs communs des circuits administratifs sur un même territoire qui sont dénoncés.

OBJECTIF RE-EQUILIBRER LES ACTIONS VERS LES FEMMES

⇒ **PROPOSITION 4 : ORIENTER LES DIVERS FINANCEMENTS VERS LES FEMMES**

Quels que soient les financements, les critères de parité doivent être mis en avant et respectés. La participation des femmes à tous les niveaux du sport doit être suivie et prise en compte dans les attributions de budgets. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative doit faire des préconisations sur les attributions des contrats éducatifs locaux, par l'intermédiaire des directions départementales de la jeunesse et des sports.

Les critères d'attribution des crédits du FNDS devraient également intégrer les objectifs de l'augmentation de la pratique féminine. La région Bourgogne par exemple vient d'introduire le soutien aux garderies organisées par les clubs sportifs dans les actions qu'il est possible de financer.

Les caisses d'allocations familiales devraient intégrer le critère de parité dans leurs aides (contrats temps libres). Pour les collectivités locales, le critère principal de financement des clubs porte essentiellement aujourd'hui sur le nombre de licenciés. Il est indispensable qu'il soit pondéré par leur rôle dans l'intégration sociale du public femme et jeunes filles.

Le coupon sport doit intégrer le critère de parité.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et celui de l'Egalité et de la Parité Professionnelle devraient assurer la prise en compte de leurs recommandations sur les femmes par une diffusion large auprès de tous les acteurs concernés et s'attacher à leur compréhension, leur coopération et leur motivation. Des relations étroites seraient à créer avec les collectivités locales et aussi les entreprises qui sont actives sur le terrain. Des collaborations seraient à étudier avec des entreprises privées qui développent des actions dans les Quartiers Urbains Sensibles ou qui possèdent leurs propres installations (de nombreux clubs ASPTT, par exemple, sont présents et disposent d'équipements dans les Quartiers Urbains Sensibles).

⇒ **PROPOSITION 5 : SOUTENIR DES OPERATIONS DE PROMOTION VERS LES FEMMES**

Pour travailler le changement de regard sur la femme sportive, il faut encourager la mise en place d'opérations destinées à mieux faire connaître les différentes disciplines et les possibilités de pratique pour les femmes dans les Quartiers Urbains Sensibles. Un challenge et un prix de la meilleure opération, suffisamment attractif, pourrait dynamiser et récompense les initiatives lancées en ce domaine par les collectivités, les clubs et les associations de quartiers.

Ces opérations valoriseraient aussi les pratiquantes, faciliteraient l'accès aux salles et aux pratiques par des journées portes ouvertes ou des initiations gratuites.

Des sportives et des éducatrices de haut niveau pourraient s'associer à cette mise en valeur du sport pour les femmes.

⇒ **PROPOSITION 6 : DIVERSIFIER L'OFFRE**

Des politiques volontaristes doivent être mises en place pour assurer une totale mixité, dans la pratique, dans l'occupation des terrains, dans les attributions de financement.

Les études ont démontré des attentes spécifiques en matière de pratique. La recherche de la pratique ludique liée au bien-être et au domaine récréatif est plus répandue chez les femmes. Les préoccupations de santé et la possibilité de choisir leurs horaires sont également essentielles.

Il faut aussi adapter les règles du jeu à ces publics. Ainsi La Fédération Française de Judo a créé le Tai-so, approche douce du judo, et la Fédération Française de Basket-ball indique que l'opération « Génération Basket Filles » initiée en Ile-de-France il y a deux ans, a permis l'augmentation de la participation des filles grâce notamment à la modification des règles de jeu privilégiant la course, l'endurance et les logiques de passe plutôt que la « détente sèche » plus physique.

Quant aux femmes plus âgées, leurs préoccupations sont un peu différentes. Elles reprennent souvent l'activité sportive à partir de la trentaine à un âge où les objectifs d'amincissement et de santé sont essentiels. La présence d'un éducateur attentif, une écoute personnalisée, un environnement sûr sont des éléments déterminants.

CONSTAT 3 : UNE OFFRE PEU ADAPTEE A LA DEMANDE

D'après le bulletin statistique du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, « le sport chez les jeunes de 12 à 17 ans », les jeunes filles sont nombreuses à abandonner le sport à l'adolescence. Alors que les deux tiers des filles de 12 à 14 ans déclarent faire du sport en dehors des cours d'EPS obligatoires, elles sont à peine plus de la moitié dans ce cas entre 15 et 17 ans.

Filles et garçons évoquent une même raison de ne pas faire de sport : les devoirs pour l'école. Les autres motifs sont différents: les garçons évoquent le manque de temps tandis que les filles avouent plus facilement qu'elles n'aiment pas le sport. Elles sont plus nombreuses que les garçons à abandonner un sport sans reprendre d'autres activités sportives (14% contre 8%). La principale raison de l'abandon est liée à l'activité elle-même. Mais les filles sont plus sensibles que les garçons aux éléments matériels de la pratique, à l'environnement (incompatibilité d'emplois du temps, contraintes familiales, regard des autres...) et à l'ambiance, surtout pour les filles plus âgées. Des jeunes filles auditionnées regrettent par exemple de ne pas disposer de maillots neufs et de devoir toujours mettre ceux qui ont été utilisés par les garçons.

L'analyse de l'offre proposée au niveau local révèle un investissement important de la part des communes et des associations (nombreuses propositions d'activités, écoles de sport municipales, formules de tarifs préférentiels pendant les vacances...).

Cette offre a cependant profité de manière prioritaire au public masculin au cours de ces dix dernières années. Les attentes spécifiques des femmes sont peu prises en compte par le mouvement sportif fédéral qui reste centré sur la pratique compétitive au profit d'un jeune public. Il semble important aux personnes auditionnées de dénoncer une attitude courante du milieu sportif qui consiste à considérer que les clubs et les équipements étant ouverts à tous, les femmes n'ont qu'à y venir. Cette explication rapide a l'avantage de la facilité et évite tout effort pédagogique ou financier. Or l'accueil des jeunes filles et des femmes entraîne des réadaptations importantes, voire parfois de réels bouleversements dans un club (accueil, encadrement, pratiques pédagogiques, équipement, matériel...), autant de complications que certains dirigeants sportifs refusent en considérant que ce n'est pas leur public.

Les créneaux horaires font aussi l'objet de tensions entre filles et garçons. Plusieurs communes interrogées ont signalé des tentatives d'intimidation voire de réelles menaces physiques sur les filles qui voulaient disposer des installations municipales. Il serait donc

prudent et pertinent de la part des responsables associatifs et municipaux d'anticiper ce type de conflits plutôt que de pratiquer l'attentisme.

Par ailleurs, il existerait un fossé culturel entre les clubs sportifs et les centres sociaux. Les professionnels concernés manquent de culture commune. Enfin, plusieurs personnes évoquent la coexistence d'une offre sportive à deux vitesses, celles des clubs fédéraux traditionnels et celle de l'animation territoriale dont les objectifs, les méthodes, le territoire et le public seraient différents.

OBJECTIF : MIEUX ADAPTER L'OFFRE AUX ATTENTES DES FEMMES

⇒ **PROPOSITION 7 : MIEUX CONNAITRE LES ATTENTES**

Aujourd'hui, il n'existe pas d'étude quantitative ou qualitative sur la pratique du sport en Quartiers Urbains Sensibles et encore moins sur les femmes. Une étude sur les attentes des femmes et jeunes filles des quartiers se révèle indispensable pour mieux comprendre le regard que portent les femmes et les hommes sur les sportives. Il est attendu du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qu'il encourage les différentes études sur ce problème et assure la communication des résultats aux décideurs.

⇒ **PROPOSITION 8 : MOBILISER SUR LES ATTENTES DES FEMMES**

Il faut accélérer la prise de conscience autour de ces nouvelles attentes. Les fédérations, les collectivités doivent réagir sans tarder pour ne pas laisser s'installer l'isolement des jeunes filles et des femmes de ces quartiers. Il faut communiquer et convaincre de l'urgence d'agir.

De nombreuses initiatives existent sur le terrain qui permettent de tirer des enseignements et qu'il serait bon de faire connaître pour être, chacun à son niveau, plus efficace et plus réactif.

Dans le cadre du travail conduit par le groupe « Femmes et Sports », il a été mené plusieurs enquêtes territoire avec quatre services du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Sur un territoire ciblé accueillant des populations en difficulté, l'offre d'équipements sportifs a été analysée en fonction de l'utilisation des usagers, et plus particulièrement du public féminin. Les résultats de ces enquêtes présentés en annexe sont

particulièrement riches et éclairants. Les installations sportives sont généralement nombreuses et bien réparties sur la commune. Elles sont cependant saturées et destinées essentiellement au public scolaire et à la pratique compétitive. Hormis dans les nouveaux équipements où la fonction accueil est mieux réfléchie, la prise en compte de la dimension extra-sportive et sociale est insuffisante. Les pratiques récréatives et ludiques y trouvent difficilement leur place. Un manque de confort et d'adaptation sont dénoncés (halls d'accueil exigus, douches collectives, absence de lieux de convivialité). Les jeunes filles sont en particulier sensibles à l'absence de douches individuelles.

Une attention particulière est nécessaire sur les équipements sportifs et leur adaptabilité à ces nouveaux besoins de convivialité, de confort et d'horaires adaptés.

L'approche du sport sous une forme plus ludique, plus conviviale, mais aussi avec une pratique en famille où la mère notamment retrouve une place doit être recherchée.

Une réflexion sur les transports permet aussi de lever un frein à la pratique des jeunes filles et des femmes.

Les questions de transports sont d'autant plus importantes que les femmes ressentent de la gêne à pratiquer le sport dans leur quartier sous le regard des autres et sont parfois heureuses de sortir de leur environnement proche. Les jeunes filles se sentent en insécurité dans les transports publics. Ceci les empêche en partie de se rendre aux entraînements du soir. L'audition des jeunes filles de Dreux a mis en valeur la crainte des jeunes filles de se rendre seules dans certains quartiers et l'obligation pour elles de changer de trottoir quand elles rencontrent un groupe de garçons sous peine de représailles physiques sérieuses.

CONSTAT 4 : UNE DIVERSITE DE SITUATIONS

La diversité des situations interdit toute généralisation hâtive et toute application de programmes nationaux sans une réflexion préalable et sans essais sur le terrain. Les réussites au plan local existent, les expériences doivent être partagées. Elles se fondent toujours sur un multipartenariat et des éléments de succès communs que les auditions ont mis en valeur. Il est donc prudent d'expérimenter au plan local certaines propositions (horaires, transports, nature des activités...) avant de mettre en œuvre toute mesure publique. Les partenaires locaux pourront alors choisir et se déterminer en fonction de leurs propres priorités.

OBJECTIF : PARTAGER LES EXPERIENCES

⇒ **PROPOSITION 9 : EXPERIMENTER POUR MIEUX AGIR**

Il est important de tester dans plusieurs communes choisies pour leur volontarisme des expériences afin de vérifier certaines des hypothèses avancées, d'approfondir la réflexion, et de pouvoir diffuser des conclusions, des préconisations à l'usage des différents intervenants de la politique sportive.

Ces plans locaux pourraient poursuivre plusieurs objectifs :

- rassembler les acteurs des politiques sportives et créer des synergies (préfecture, services de l'Etat, commune, CAF, établissements scolaires, Conseil Général et Régional, mouvement sportif, associations familiales...)
- développer une offre sportive cohérente sur le territoire ciblé,
- multiplier les possibilités de pratique,
- favoriser le rapprochement entre les acteurs scolaires et civils,
- mutualiser les moyens matériels et humains.

Il s'agit, en outre, de poser, dès le début des projets, les questions de méthodologie (gratuité des activités, suivi individualisé des populations, évaluation des actions conduites...).

Une première opération expérimentale dès 2005 pourrait être conduite sur une dizaine de sites. Ces sites pourraient bénéficier de financements spécifiques (crédits ministériels, FNDS) ainsi que d'aides particulières à la formation (intervenants bénévoles ou professionnels).

Des conventions avec plusieurs fédérations permettraient d'intensifier la présence des actions fédérales dans les quartiers sensibles.

⇒ **PROPOSITION 10 : CREER UN CENTRE DE RESSOURCES**

Un Centre de Ressources serait nécessaire pour constituer une source fiable et complète de connaissances sur cette problématique. Il aurait pour mission de répertorier toutes les études existantes, de faire partager les expériences de terrain pour faciliter leur mise en place et conseiller les différents acteurs du sport.